

Agent de gardiennage : recyclage

RÉF | 7135

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif	Maintenir l'agrément de l'attestation de compétence générale d'agent de gardiennage.
Certification(s) visée(s)	Attestation de recyclage agent de gardiennage.
Type de formation	Institutionnel

ORGANISATION

Durée	8 heures
Horaire	en journée OU en soirée
Coût	130,00 € - Coût réduit : 0 -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs	Être titulaire de l'attestation de compétence générale d'agent de gardiennage.
---------------------------------	--

Connaître	<p>Afin de maintenir votre agrément en tant qu'agent de gardiennage, il est obligatoire de suivre une formation de recyclage d'au moins 8 heures de cours tous les 5 ans (ou dans les deux ans qui précèdent la demande de renouvellement de carte d'identification).</p> <p>Celle-ci concerne la législation portant sur les compétences et obligations liées à la fonction.</p>
------------------	---

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Inscrivez-vous en ligne sur [le site de l'organisme](#)

Pour s'informer uniquement

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Contactez le pôle FC au 02.370.86.26
- Envoyez un e-mail à fc@efp.be
- Consultez le site [web](#)

Organisme

Efp : Formation continue

Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
<http://www.efp-bxl.be>

